



LES EMPLOIS FRANCS

COMMENT FAIRE POUR BÉNÉFICIER DE CET AIDE ?

Vous pouvez déposer votre demande auprès de Pôle emploi avant la signature du contrat ou un mois après le début du contrat de travail.

1. Remplissez la demande d'aide grâce au formulaire disponible sur le site www.ville-gouv.fr
2. Joignez-y la copie du contrat de travail ou du projet de contrat ainsi qu'un justificatif de coordonnées bancaires.
3. Envoyez l'ensemble à l'adresse suivante :
 Pôle emploi services
 TSA 43836
 92891 Nanterre Cedex 9

EMBAUCHEZ UN JEUNE RÉSIDANT EN ZONE URBAINE SENSIBLE ET BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE DE L'ÉTAT DE 5 000 €

POUR QUELS EMPLOYEURS ?

Toutes les entreprises prioritairement du secteur marchand, quel que soit leur lieu d'implantation et qui s'engagent à embaucher un jeune répondant aux conditions d'éligibilité, en CDI temps plein.

QUI EMBAUCHER ?

Tout jeune de moins de 30 ans,

- résidant en zone urbaine sensible* depuis au moins 6 mois,
- à la recherche d'un emploi depuis plus de 12 mois.

UNE AIDE FORFAITAIRE DE L'ÉTAT VERSÉE EN DEUX FOIS :

- 2 500 € à la fin de la période d'essai
- 2 500 € au bout de 10 mois d'activité

EN SAVOIR PLUS SUR

www.ville-gouv.fr - <http://sig.ville.gouv.fr>
www.pole-emploi.fr



* Les Dervallières, Malakoff, Quartier Est, Quartiers Nord, Bellevue, Château-Mahaudières